

**ARRÊTÉ DEP-2024-219 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1976 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Doreur à la feuille ornemaniste ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité doreur à la feuille ornemaniste pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Stéphanie COURTIER, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Philippe CAZE, enseignant

Enseignants :

Monsieur Fares GUEDJDAL

Monsieur Jérémie FORGET

Professionnels :

Madame Karelle AVENEAU

Monsieur Uwe SCHAEFER

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER